

VIGILANCE ORANGE FORTES PLUIES

Situation :

Meteo.nc annonce, une vigilance **Orange** en cours – fortes pluies/orages sur les communes de : **Païta, Dumbéa, Mont-Dore, Yaté, Nouméa, Houaïlou, Canala, Kouaoua, Thio, Ile des Pins, Ouvéa, Lifou, Maré.**

Par ailleurs, Vigilance jaune :

- Vent violent sur les communes de Ouvéa, Lifou, Canala, Thio, Yaté, Maré, Ile des Pins, Païta, Dumbéa, Mont-Dore, Nouméa, Boulouparis, La Foa, Moindou, Bourail.-

Fortes pluies/orages sur les communes de Bourail, Moindou, Farino, Sarraméa, Poum, Ouégoa, Pouébo, Hienghène, Touho, Poindimié, Ponérihouen, Houaïlou, Kouaoua, Voh, Koné, Pouembout, Poya, Koumac, Kaala-Gomen.

La fin de l'évènement est prévue pour le mardi 1^{er} mars 2022 à 11h

Conséquences possibles :

- Des inondations importantes sont possibles dans les zones habituellement inondables, sur l'ensemble des communes concernées.

- Des cumuls importants de précipitation sur de courtes durées, peuvent localement provoquer des crues inhabituelles de creeks et fossés. Les communes de **Thio, Yaté et Mont-Dore subiront des cumuls entre 150mm et 200mm lors des douze prochaines heures.**

- Risque de débordement des réseaux d'assainissement.

- Les conditions de circulation routière peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau secondaire et localement sur le réseau principal. Les communes qui se situent sur les bassins versant de la chaîne seront particulièrement impactées (Dumbéa, Mont-Dore, Païta, Boulouparis)

- Des coupures d'électricité peuvent se produire.



Fortes pluies

COMMUNIQUÉ N° 4

Lundi 28 février 2022 à 17h

Informations et consignes à la population :

La sécurité civile appelle la population à la vigilance et à se tenir informée de l'évolution de la situation en se connectant sur les sites de la sécurité civile www.securite-civile.gouv.nc et de Météo-France Nouvelle-Calédonie www.meteo.nc, ou en écoutant les informations diffusées par les différents médias.

Consignes préventives en cas de fortes pluies

- Ne vous déplacez qu'en cas de nécessité.
- Ne franchissez pas, à pieds ou en voiture, les ravines ou les rivières en crues ou qui peuvent l'être soudainement ainsi que les radiers ou routes submergés.
- Ne pas entreprendre un sport ou un loisir de pleine nature et interrompre toute séance en cours.
- Tenez les enfants à distance des caniveaux, ravines et rivières qui peuvent à tout moment déborder
- Signalez votre départ, votre destination et votre arrivée à vos proches.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et constituez une réserve d'eau potable.
- Faites attention à l'eau du robinet qui est susceptible d'être impropre à la consommation au moins 48 h après l'arrêt des pluies.
- Dans tous les cas, si la situation de votre domicile l'exige (zone inondable, bordure de ravine...), prenez toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux, préparez-vous à l'évacuation éventuelle de votre domicile.
- Facilitez le travail des sauveteurs qui vous proposent une évacuation et conformez-vous à leurs instructions.



securite-civile.gouv.nc



GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE